

**Les annonces  
du ministre  
prouvent que les  
personnels ont  
raison lorsqu'ils  
veulent le  
maintien de leurs  
garanties  
statutaires  
comme sur  
les rythmes  
scolaires.**



# **Le ministre reporte ses décisions sur les statuts mais maintient ses intentions Il ne répond pas sur les rythmes scolaires**

Ce jeudi 12 novembre Vincent Peillon a reçu toutes les fédérations syndicales pour leur annoncer ses décisions concernant les "chantiers métiers et statuts" après les 6 premiers groupes de travail concernant les personnels enseignants et les formateurs.

Il a indiqué ne vouloir prendre aucune décision immédiate sur les statuts des personnels en particulier la réécriture des décrets de 50 et du décret statutaire sur les Professeurs des écoles.

Cela signifie que pour les professeurs des classes préparatoires, il renonce pour l'instant à baisser les rémunérations et aussi à modifier les obligations de service pour eux comme pour tous les professeurs du secondaire.

Il a ajouté vouloir poursuivre dès le début janvier la discussion sur les mêmes bases et principes.

Le ministre a déclaré: "Il n'y aura pas de passage en force. Il faut remettre le travail sur le métier. S'il n'est pas possible de prendre des décisions pour la rentrée 2014, on verra pour 2015"

Il a annoncé pouvoir acter des mesures concernant les directeurs d'école, concernant les RASED, concernant les formateurs du premier et du second degré et les conseillers pédagogiques en matière de régime indemnitaire et de décharge de service.

S'agissant des conseillers pédagogiques du premier et du second degré il annonce renoncer à l'annualisation de leur temps de travail.

Il annonce vouloir poursuivre en janvier la discussion sur l'Education prioritaire sur les bases initiales, notamment en matière de pondération horaire.

Pour Force Ouvrière il s'agit d'une première prise en compte de la formidable mobilisation des professeurs de CPGE en grève depuis le 9 décembre et d'une première réponse aux centaines de prises de position contre les projets du ministre dans les établissements secondaires.

Force Ouvrière a demandé au ministre de ne pas poursuivre les discussions statutaires sur les mêmes bases et de confirmer que les décrets de 50 et que tous les décrets statutaires seront intacts pour la prochaine rentrée.

Le ministre a répondu qu'il veut poursuivre sur les mêmes bases et principes mais « sans urgence ni pression » « pour ne pas déstabiliser les établissements » Le ministre annonce l'ouverture de discussions sur les lycées professionnels.

Il n'a pas répondu à la demande de Force Ouvrière de répondre aux personnels du premier degré et territoriaux sur la question des rythmes scolaires en suspendant sa réforme et en retirant son décret.

La FNEC FP-FO appelle ses syndicats à poursuivre la campagne d'information et de mobilisation de personnels, à multiplier les prises de position exigent le maintien de toutes les garanties statutaires et posant toutes les revendications, notamment en matière de rémunération et de conditions de travail.

La FNEC FP-FO réaffirme son soutien à la grève des professeurs de classes préparatoires et à leur exigence de retrait définitif du projet du ministre.

Les annonces du ministre prouvent que les personnels ont raison lorsqu'ils veulent le maintien de leurs garanties statutaires comme sur les rythmes scolaires.

Jusqu'à présent le ministre n'a pas désamorcé le conflit sur les rythmes scolaires.

Force Ouvrière participera le mardi 17 à la réunion interfédérale qui se tiendra sur cette question au siège du SNUIPP-FSU.